

# Durcissement Moyen d'Adhésif Thermoconducteur (Partie A)

# SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MC002963 Durcissement Moyen d'Adhésif Thermoconducteur (Partie A)	
Synonymes	MC002963	
Nom d'expédition	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde-de-zinc, Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique et 2,2'-(Isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]]bis(oxirane) homopolymérisé)	
Autres moyens d'identification	Pas Disponible	

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	résine d'adhésif thermoconducteur
Utilisations déconseillées	Sans Objet

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Premier Farnell plc
Adresse	150 Armley Road, Leeds, LS12 2QQ
Téléphone	+44 (0) 870 129 8608
Fax	-
Courriel	-

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Premier Farnell plc
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 1 72 11 00 03
Autres numéros de téléphone d'urgence	-

#### **SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la Reg. (CE) n° 1272/2008 et de leurs amendements. Classés comme marchandises dangereuses à des fins de transport.

Classification selon la
directive EC Numéro
1272/2008 [CLP] <sup>[1]</sup>

H315 - Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, H319 - Irritation occulaire catégorie 2, H317 - SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, H410 - TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1

Légende:

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger





MENTION D'AVERTISSEMENT

**ATTENTION** 

#### Déclaration(s) sur les risques

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.





H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.		
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.		
P391	Recueillir le produit répandu.		

### Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

#### 2.3. Autres dangers

Inhalation et/ ou ingestion peuvent provoquer des dommages sur la santé\*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Une exposition peut provoquer des effets irréversibles\*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires\*.

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

#### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## 3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.1344-28-1. 2.215-691-6 3.Pas Disponible 4.01-2119529248-35-XXXX, 01-2119817795-27-XXXX	35-45	oxyde-d'aluminium	Sans Objet
1.1314-13-2 2.215-222-5 3.030-013-00-7 4.01-2119463881-32-XXXX	10-30	oxyde-de-zinc	TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1; H410 [3]
1.25068-38-6 2.500-033-5 3.603-074-00-8 4.01-2119456619-26-XXXX	17	2,2'-{Isopropylidènebis{( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	Irritation occulaire catégorie 2, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2; H319, H315, H317, H411 <sup>[3]</sup>





1.28064-14-4 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	5	Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation occulaire catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2; H315, H319, H317, H411, EUH019 [1]
1.17557-23-2 2.241-536-7 3.603-094-00-7 4.Pas Disponible	3	1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-diméthylpropane	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1; H315, H317 [3]
1.1333-86-4 2.215-609-9 3.Pas Disponible	0.7	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 2; H351 <sup>[1]</sup>
4.01-2119384822-32-XXXX, 01-2119489801-30-XXXX, 01-2119475601-40-XXXX			
1.68609-97-2 2.271-846-8 3.603-103-00-4 4.01-2119485289-22-XXXX	0.5	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1; H315, H317 [3]
Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L		VCEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4.	

#### **SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Général	Si le produit entre en contact avec la peau:  Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.  Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).  Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.  Si ce produit entre en contact avec les yeux:  Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.  S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.  Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.  Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.  En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.  En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.  Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.  Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.
Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux:  Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.  S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.  Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.  Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau:  Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.  Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).  Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul> <li>En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.</li> <li>En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.</li> </ul>
Ingestion	Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.     Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

- La manifestation de la toxicité de l'aluminium inclut une hypercalcémie, une anémie, une ostéodisplasie réfractaire à la vitamine D et une encéphalopathie progressive (mélange de dysarthrie-apraxie du discours, tremblotements, myoclonie, démence, défaillances d'accommodation). Des douleurs aux os, des fractures pathologiques et une myopathie de proximité peuvent survenir.
- Les symptômes se développent habituellement insidieusement durant plusieurs mois ou année (chez les patients à défaillance rénale chronique) à moins que les doses d'aluminium dans l'alimentation soient excessives
- Les niveaux de sérum d'aluminium au-dessus de 60 ug/ml indiquent une absorption augmentée. La toxicité potentielle au-dessus de 100 ug/ml et mes symptômes cliniques sont présents quand les niveaux dépassent 200 ug/ml.
- La déféroxamine a été utilisée pour traiter les encéphalopathies dialyses et les ostéomalacies. Le CaNa2EDTA est moins efficace chez les aluminiums chélateurs.



Le cuivre, le magnésium, l'aluminium, l'antimoine, le fer, le manganèse, le nickel, le zinc (et leurs composés) lors de soudures autogènes, de braisages, de galvanisations et d'opérations de fusion augmentent tous les particules produites thermiquement de petite taille qui peuvent être produites si les métaux sont divisés mécaniquement. En cas de ventilation de protection respiratoire insuffisante, ces particules peuvent produire une 'fièvre de la fumée de métal' chez les ouvrires après une exposition aiguë ou prolongée.

- Apparition sous 4-6 heures, généralement le soir suivant l'exposition. Une tolérance se développe chez les ouvriers mais peut être perdue durant le week-end. (fièvre du lundi matin)
- Des tests de la fonction pulmonaire peuvent indiquer des volumes pulmonaires réduits, une petite obstruction des voies respiratoires et une capacité de diffusion réduite du monoxyde de carbone mais ces anormalités disparaissent après quelques mois.
- ▶ Bien que des niveaux urinaires modérément élevés de métaux lourds puissent survenir, ils ne sont pas reliés à des effets cliniques
- L'approche générale du traitement est la détermination de cette maladie, des soins de support et une prévention de l'exposition
- Les patients sévèrement symptomatiques devraient recevoir un Rayon-X de la poitrine, avoir une détermination des gaz dans le sang et être suivis pour le développement d'une trachéo-bronchite et d'un œdème pulmonaire.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

- L'absorption de composé de zinc survient dans l'intestin grêle
- Le métal est fortement lié aux protéines.
- L'élimination résulte principalement de l'excrétion fécale.
- Les mesures habituelles pour la décontamination (sirop d'Ipecac, layage, charbon ou purgatif) peuvent être administrées, toutefois, les patients ont habituellement suffisamment vomi pour ne pas
- ▶ Le CaNa2EDTA a été utilisé avec succès pour réguler les niveaux de zinc et représente un agent de choix. [Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

### **SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Movens d'extinction

- Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul> <li>Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.</li> <li>Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.</li> <li>Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.</li> <li>L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.</li> </ul>
Risque D'Incendie/Explosion	<ul> <li>Solide combustible qui brûle mais propage difficilement les flammes.</li> <li>Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. Des nuages de poussières générées par un fin grattement du solide sont un risque particulier; l'accumulation de fines poussières peut brûler rapidement et avec force si allumé.</li> <li>Les poussières sèches peuvent également être chargées électrostatiquement par des turbulences, un transport par route, un déchargement dans des conduits d'échappements et durant le transport.</li> <li>La constitution des charges électrostatiques peut être stopper en les liant et avec une mise à la terre.</li> <li>Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle.</li> <li>Les produits de combustion incluent:</li> <li>Monoxyde de carbone (CC)</li> </ul>

# SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

dioxyde de carbone (CO2)

aldéhydes

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage





Eclaboussures Mineures	Risque environnemental - contient des éclaboussures.  Nettoyer immédiatement les éclaboussures.  Eviter un contact avec la peau et les yeux.  Porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables.  Suivre les procédures de nettoyage et éviter de créer de la poussière.  Aspirer ou retirer avec une pelle.  Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture.
Eclaboussures Majeures	Risque environnemental - contient des éclaboussures.  Risque modéré.  ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone.  Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque.  Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection.  Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau.  Récupérer autant de produit que possible.  SI SEC: Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter e générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement. SI MOUILLE: Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.  TOUJOURS: Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains.  En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## **SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Manipulation Sure	<ul> <li>Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.</li> <li>Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.</li> <li>Utiliser dans un lieu bien ventilé.</li> <li>Prévenir une concentration dans les trous et les creux.</li> <li>NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.</li> <li>NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.</li> <li>Eviter un contact avec un matériel incompatible.</li> <li>Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.</li> <li>Conserver les containers fermés de manière soire s'ils sont non utilisés.</li> <li>Eviter les dommages physiques des containers.</li> <li>Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.</li> <li>Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.</li> </ul>
	<ul> <li>Utiliser des conditions de travail appropriées.</li> <li>Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.</li> <li>L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.</li> <li>Les containers vides peuvent contenir des poussières résiduelles qui possèdent le potentiel de s'accumuler après une certaine période de repos. De telles poussières sont susceptibles de s'enflammer au contact d'une source d'inflammation appropriée.</li> <li>NE PAS couper, perce, limer ou souder de tels containers.</li> <li>De plus, s'assurer qu'une telle activité n'est pas réalisée à proximité de containers pleins, partiellement remplis ou vides, sans une autorisation appropriée pour la sécurité du lieu de travail.</li> </ul>
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Emballer comme recommandé par le fabricant. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilite de Stockage	ATTENTION: Eviter ou contrôler une réaction avec les peroxydes. Tous les peroxydes de métaux de transition devraient être considérés comme des explosifs potentiels.  Eviter une réaction avec les amines, les mercaptans, les acides forts et les agents oxydants.  Eviter les acides forts et les bases fortes.

Page <5>

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2





### SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

#### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	oxyde-d'aluminium	Aluminium (trioxyde de di-)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	oxyde-de-zinc	Zinc (oxyde de,fumées) / Zinc (oxyde de,poussières)	5 mg/m3 / 10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Noir de carbone	3,5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

#### LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
oxyde-d'aluminium	Aluminum oxide; (Alumina)	5.7 mg/m3	15 mg/m3	25 mg/m3
oxyde-de-zinc	Zinc oxide	10 mg/m3	15 mg/m3	2,500 mg/m3
2,2'-{Isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	Epoxy resin includes EPON 1001, 1007, 820, ERL-2795	90 mg/m3	990 mg/m3	5,900 mg/m3
2,2'-{Isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	Polypropylene glycol, (chloromethyl) oxirane polymer	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	Phenol, polymer with formaldehyde, oxiranylmethyl ether	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
oxyde-d'aluminium	Pas Disponible	Pas Disponible
oxyde-de-zinc	2,500 mg/m3	500 mg/m3
2,2'-{lsopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	Pas Disponible	Pas Disponible
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	Pas Disponible	Pas Disponible
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2- diméthylpropane	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	1,750 mg/m3
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	Pas Disponible	Pas Disponible

### DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

- ▶ Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.
- ▶ Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail.
- Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en:
- (a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;
- (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;
- (c): masques pour air-frais.





#### ▶ Une apparition de charge électrostatique sur les particules de poussières peut être anticipée par une liaison et une mise à la terre.

Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle.

Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités ' d'échappement ' variées qui, à leurs tours, déterminent la ' vélocité de capture ' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

Type de Contanimant:	Vitesse de l'air:
Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

# 8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
1: Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1: courants d'air perturbant la pièce
2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement	2 : Contaminateurs à faible toxicité
3 : Intermittent, faible production	3: Forte production, usage intensif
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 f/min.) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

#### 8.2.2. Protection Individuelle











# Protection des yeux/du visage.

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté
- Masque chimique
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

#### Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

# NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.

# Protection des mains /

- Durant la manipulation des résines d'époxy de niveau liquide, porter des gants de protection chimique (e.g. nitrile ou caoutchouc nitrile-butatoluène), des bottes et des tabliers.
- ▶ NE PAS utiliser de coton ou de cuir (qui absorbe et concentre la résine), du chlorure de polyvinyle, des gants en caoutchouc ou polyéthylène (qui absorbent la résine).
- NE PAS utiliser de crèmes barrières contenant des graisses émulsifiantes et des d'huiles car elles peuvent absorber la résine, des crèmes à base de silicium devraient être vérifiées avant leurs utilisations.

#### Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

# Autres protections

- Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.Unité de lavement des yeux.
- Les risques thermiques F

Pas Disponi

#### Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	A P1 conduit d'air*	-	A PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	A P2	A PAPR-P2
100 x ES	-	A P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	A PAPR-P3





- Pression négative sur demande \*\* Débit continu
- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- L'utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- ▶ Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

#### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 13

### SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	solide	Densité relative (Water = 1)	2.48
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto- allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	524194
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	149	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

# 9.2. Autres informations

Pas Disponible

#### **SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Présence de matériaux incompatibles.     Le produit est considéré stable.     Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3







#### **SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

LOTION IT IN ORMAIN	0110 107					
1.1. Informations sur les	effets tox	icologiques				
Inhalé	basant su contrôle a L'inhalatio muqueuse	n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé n r des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une boni daptées soient mises en place lors d'une pratique profession n de petites particules d'oxyde de métal provoquent une so es asséchées, des fatigues et un malaise générale. Maux de excessive et des prostrations peuvent également survenir. A	ne hygiène requiert de co onnel. oudaine soif, un horrible g e tête, nausées et vomiss	onserver les exposition oût métallique et suc sements, fièvre ou fris	ons à un minimum cré, une irritation d ssons, excitations	et que des mesures de e la gorge, une toux, des sudations, diarrhées, ur
Ingestion	Le produit preuves c particulièr généraler voies gast	ses toxiques et aigus à l'aluminium sont observées avec le N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un a orroborantes chez les animaux et les humains. Le produit pa ement is des organes précédemment endommagés (i.e. foi nent basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt qu ro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vom le comme cause de soucis.	autre système de classifi eut néanmoins être domi ie, reins) sont présents. L ue sur les doses provoqu	cation comme 'nocif mageable pour la sar .es définitions actuell ant la morbidité (mal	nté de l'individu, su les de substances ladie, états-infection	vivant une ingestion, nocives et toxiques sor eux). Les inconforts des
Contact avec la peau	Le produit Un contac	t à la capacité de provoquer une inflammation au contact de peut accentuer toute condition dermite pré-existante. t de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs su nages sur la santé après une entrée par des blessures, des	ır la santé (classifié comr	ne tel par la directive	e CE); le produit pe	eut néanmoins produire
Yeux	Le produit	à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des do	ommages chez certaines	personnes.		
Chronique	engendre Une expo Sur la bas	expériences, le contact de la peau avec le matériel peut sor r une réaction positive sur les animaux de laboratoire. sition à de larges doses d'aluminium à été mise en rapport a le d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, se ns disponibles il n'existe toutefois que des données inappro	avec la maladie dégénéra elon au moins une des C	ative du cerveau : la r asses étudiées, des	maladie d'Alzheim effets carcinogène	er.
Durcissement Moye		TOXICITÉ		roi		IRRITATION
Thermoconducteur	(Fartie A)	#51allergy#551badge#55bisphender#55badge#55bisph	nen#551oxintro#551oxira	ne <sup>l2]</sup>		Pas Disponible
		TOXICITÉ		IF	RRITATION	
oxyde-d'a	luminium	Orale (rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>			as Disponible	
		3 3				
		TOXICITÉ	IRR	ITATION		
oxyd	le-de-zinc	Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye	(rabbit) : 500 mg/24	h - mild	
			Skin	(rabbit) : 500 mg/24	h- mild	
		-			1	
2,2'-{Isopropyli		TOXICITÉ			IRRITATION	
1phénylénoxy)méthylène]}bis, homop	s(oxirane) olymérisé	Dermique (rat) LD50: >1200 mg/kg <sup>[2]</sup>			Pas Disponible	
		Orale (rat) LD 50: >1000 mg/kg <sup>[2]</sup>				
		TOXICITÉ		IRRITATION		
Phénol polyméris		Dermique (rat) LD50: 4000 mg/kg*e <sup>[2]</sup>		Eyes * (-) (-) S	Slight irritant	
formaldéhyde, éther gly	/ciayiique	Orale (rat) LD 50: 4000 mg/kg*t <sup>[2]</sup>		Skin * (-) (-) S	light irritant	
		TOXICITÉ		IRRITATION		
1,3-bis(2,3-époxyprop diméthy	ooxy)-2,2- /lpropane	Dermiquel (lapin) LD50: 2150 mg/kg* <sup>[2]</sup>		Skin (human): Sen	nsitiser [Shell]	
27041)		Orale (rat) LD 50: 4500 mg/kgj <sup>[2]</sup>				
		TOXICITÉ			IRRITATION	
NOIR-D'ACE	ÉTYLÈNE	Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg <sup>[2]</sup>			Pas Disponibl	e
		Orale (rat) LD 50: >10000 mg/kg <sup>[1]</sup>				





oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Orale (rat) LD 50: >10000 mg/kgt<sup>[2]</sup> Eye (rabbit): mild [Ciba] Skin (guinea pig): sensitiser Skin (human): Irritant Skin (human): non- sensitiser Skin (rabbit): moderate Skin : Moderate

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les NOIR-D'ACÉTYLÈNE OXYDE-D'ALUMINIUM & 2,2'-{ISOPROPYLIDÈNEBIS[( Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. 4,1PHÉNYLÉNOXY)MÉTHYLÈNE]}BIS(OXIRANE) HOMOPOLYMÉRISÉ & NOIR-D'ACÉTYLÈNE OXYDE-DE-ZINC & 2,2'-{ISOPROPYLIDÈNEBIS[( Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des 4,1PHÉNYLÉNOXY)MÉTHYLÈNE]}BIS(OXIRANE) rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. HOMOPOLYMÉRISÉ 2,2'-{ISOPROPYLIDÈNEBIS[( 4,1PHÉNYLÉNOXY)MÉTHYLÈNE]}BIS(OXIRANE) HOMOPOLYMÉRISÉ & PHÉNOL POLYMÉRISÉ Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaires ou d'œdème AVEC LE FORMALDÉHYDE, ÉTHER

de Quincke. La pathogenèse des eczémas de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du

toxicité aiguë	×	Cancérogénicité	0
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	0
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	0
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	<b>✓</b>	STOT - exposition répétée	0
Mutagénéïté	0	risque d'aspiration	0

🗶 – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification

Données nécessaires à la classification disponible

O – Données non disponibles pour faire la classification

#### **SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

GLYCIDYLIQUE & 1,3-BIS(2,3-

C12-14)MÉTHYL]

ÉPOXYPROPOXY)-2,2-DIMÉTHYLPROPANE & OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN

### 12.1. Toxicité

Durcissement Moyen Adhésif	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
Thermoconducteur (Partie A)	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	0.0029mg/L	2
oxyde-d'aluminium	EC50	48	crustacés	0.7364mg/L	2
oxyde-d aluminium	EC50	96	Sans Objet	0.0054mg/L	2
	EC50	168	crustacés	0.0076mg/L	2
	NOEC	72	Sans Objet	>=0.004mg/L	2





	LC50	96	Po	oisson	0.439mg/L	2
	EC50	48	cr	ustacés	0.105mg/L	2
oxyde-de-zinc	EC50	72	Sa	ans Objet	0.042mg/L	4
	BCF	336	Po	oisson	4376.673mg/L	4
	EC20	72	Sa	ans Objet	0.023mg/L	4
	NOEC	72	Sa	ans Objet	0.0049mg/L	2
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)		ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
2,2'-{Isopropylidènebis[(	LC50	96		Poisson	1.2mg/L	2
,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane)	EC50	72		Sans Objet	9.4mg/L	2
homopolymérisé	EC50	24		crustacés	3.6mg/L	2
	NOEC	72		Sans Objet	2.4mg/L	2
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	ENDPOINT Sans Objet	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) Sans Objet		ESPÈCE Sans Objet	VALEUR Sans Objet	SOURCE Sans Objet
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2-	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)		ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
diméthylpropane	LC50	96		Poisson	12.318mg/L	3
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)		ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	LC50	96		Poisson	=1000mg/L	1
	EC50	24		crustacés	>5600mg/L	1
	NOEC	96		Poisson	=1000mg/L	1
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)		ESPÈCE	VALEUR	SOURCE

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

L'aluminium apparaît dans l'environnement sous forme de silicates, d'oxydes et d'hydroxydes, combiné avec d'autres éléments tels que le sodium, la fluorine et les complexes d'arsenic avec des matières organiques.

Une acidification des sols libère l'aluminium sous forme de solution transportable. La concentration d'aluminium dans les pluies acides engendre que l'aluminium devient disponible pour une absorption par les plantes.

Standards de l'Eau Potable:
aluminium: 200 ug/l (ANG. max.)
200 ug/l (WHO directive)
chlorure: 400 mg/l (ANG. max.)
250 mg/l (WHO directive)
fluorure: 1.5 mg/l (ANG. max.)
1.5 mg/l (WHO directive)
nitrate: 50 mg/l ANG. max.)
50 mg/l (WHO directive)
sulfate: 250 mg/l (ANG. max.)
Directives pour les sols non disponibles.
Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.





### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
2,2'-{Isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	HAUT	HAUT
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2- diméthylpropane	HAUT	HAUT

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
oxyde-de-zinc	BAS (BCF = 217)
2,2'-{lsopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	BAS (LogKOW = 2.6835)
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2- diméthylpropane	BAS (LogKOW = 0.2342)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2,2'-{lsopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	BAS (KOC = 51.43)
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2- diméthylpropane	BAS (KOC = 10)

#### 12.5.Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.
	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

### **SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Etiquettes nécessaires







Polluant marin



## Transport par terre (ADR)

14.1.Numéro ONU	3077
14.2.Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde-de-zinc, Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique et 2,2'-{Isopropylidènebis[(4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 9 Risque Secondaire Sans Objet
14.4.Groupe d'emballage	III
14.5.Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) 90  Code de classification M7  Etiquette de danger 9  Dispositions particulières 274 335 375 601 quantité limitée 5 kg

### Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	3077	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONI éther glycidylique et 2,2'-{lsopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthy	NEMENT, SOLIDE, NSA (contient oxyde-de-zinc, Phénol polymérisé avec le formaldéhyd /lène]}bis(oxirane) homopolymérisé)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA 9 Sous-risque ICAO/IATA Sans Objet Code ERG 9L	
14.4. Groupe d'emballage	Ш	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières Instructions d'emballage pour cargo uniquement Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	A97 A158 A179 A197 956 400 kg 956 400 kg Y956 30 kg G

### Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	3077	
particulières à prendre par	Quantités Limitées	5 kg
l'utilisateur	Équipement requis	PP, A***
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet





#### SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### OXYDE-D'ALUMINIUM(1344-28-1.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

#### OXYDE-DE-ZINC(1314-13-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N  $^\circ$  1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

# 2,2'-{ISOPROPYLIDÈNEBIS[(4,1PHÉNYLÉNOXY)MÉTHYLÈNE]}BIS(OXIRANE) HOMOPOLYMÉRISÉ(25068-38-6) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

L'Union européenne (UE) qui n'est plus Liste Polymères (PNL) (67/548/CEE)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

# PHÉNOL POLYMÉRISÉ AVEC LE FORMALDÉHYDE, ÉTHER GLYCIDYLIQUE(28064-14-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Sans Objet

#### 1,3-BIS(2,3-ÉPOXYPROPOXY)-2,2-DIMÉTHYLPROPANE(17557-23-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

#### NOIR-D'ACÉTYLÈNE(1333-86-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS)

Monographies du CIRC

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

### OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN C12-14)MÉTHYL](68609-97-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N $^\circ$ 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

l'Euquetage et à l'Emballage des Substances et des Melanges - Affiliere VI Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible

#### **RÉSUMÉ ECHA**

Composant	Numéro CAS	Numéro index ECHA Dossier					
oxyde-d'aluminium	1344-28-1.	Pas Disponible	01-2119529248-35-XXXX, 01-2119817795-27-XXXX				
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégo	orie de code (s)		Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)		
1	Not Classified	Not Classified			H370, H332, H335, H372, H341, H317, H350, H361, H220, H315, H319, H302, H225		
2	STOT SE 3, Acute Tox. 4, STOT RE 1, Muta. 2, Skin Sens. 1, Carc. 1B, Repr. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, Flam. Liq. 2, Aquatic Chronic 4			GHS08, Dgr, Wng, GHS09, GHS02	H370, H332, H335, H372, H341, H317, H350, H361, H220, H315, H319, H302, H225		

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.





Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier	
oxyde-de-zinc	1314-13-2	030-013-00-7	01-2119463881-32-XXXX	
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code	(s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Aquatic Acute 1		GHS09, Wng	H360, H335, H370, H372, H314, H318, H350, H300, H330, H317, H341
2	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acute 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, ST Carc. 1A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Muta	OT RE 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1,	GHS09, Wng, GHS08, Dgr, GHS05, GHS06	H360, H335, H370, H372, H314, H318, H350, H300, H330, H317, H341
1	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1		GHS09, Wng	H360, H335, H370, H372, H314, H318, H350, H300, H330, H317, H341
2	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1		GHS09, Wng	H360, H335, H370, H372, H314, H318, H350, H300, H330, H317, H341

<sup>1</sup> Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
2,2'-{Isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	25068-38-6	603-074-00-8	01-2119456619-26-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317, H319
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 3, Aquatic Chronic 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1	GHS09, Wng, GHS08, Dgr	H315, H317, H319, H372
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317, H319
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317, H319
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317, H319
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B, Skin Sens. 1A	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317, H319
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2	GHS07, GHS09, Wng	H315, H317
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2	GHS07, Wng	H315, H317, H319
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3	GHS07, Wng, GHS09	H315, H317, H319

<sup>1</sup> Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

# OXIRANNE, DÉRIVÉS MONO[(ALCOOLATES EN C12-14)MÉTHYL](68609-97-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

#### **RÉSUMÉ ECHA**





Composant	Numé	ero CAS	Numéro index	EC	HA Dossier					
oxyde-d'aluminium	1344-28-1. Pas Disponible 01-2119529248-35-XXXX, 01-2119817795-27-XXXX									
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de dander et catedorie de code (s)					Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)		ode de Ha	zard Statement (s)	
1	Not C	Not Classified GHSC GHSC					608, Dgr, Wng, GHS09, 602 H350, H361, H220, H315, H225			
2	Repr.		4, STOT RE 1, Muta. 2, 5 c 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 4	GHSO	HS08, Dgr, Wng, GHS09, H370, H332, H335, H372, H3					
1 Code Harmonisation = La cla	ssification	la plus répandue.	Code de l'harmonisation	= 2 La classification	a plus stricte.					
Composant	Numá	ero CAS	Nu	méro index		ECHA Dos	eior			
oxyde-de-zinc	1314-			-013-00-7			3881-32-XXXX			
0.7, d.0 d.0 2.11.10			555	0.0 00 .		0.2.00	,00.02,000			
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Class	e de danger et c	atégorie de code (s)			Code de pictos Mention d'ave			de Hazard Statement (s	
1	Aquat	ic Acute 1				GHS09, Wng			H335, H370, H372, H314 H350, H300, H330, H317	
2	2, Eye	Irrit. 2, STOT SE	c Chronic 1, Acute Tox. 4 3, STOT SE 1, STOT RE Skin Sens. 1, Muta. 2			GHS09, Wng, G GHS05, GHS06			H335, H370, H372, H314 H350, H300, H330, H317	
1						GHS09, Wng	GHS09, Wng		H360, H335, H370, H372, H314, H318, H350, H300, H330, H317, H341	
2 Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1									H335, H370, H372, H314 H350, H300, H330, H317	
1 Code Harmonisation = La cla	ssification	la plus répandue.	Code de l'harmonisation	= 2 La classification	a plus stricte.					
Composant		Numéro CAS		Numéro index		ECHA	Dossier			
2,2'-{Isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bisi homopolymérisé	oxirane)	25068-38-6		603-074-00-8		01-2119	9456619-26-XXX	X		
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Class	e de danger et c	atégorie de code (s)			Code de p	ictogrammes I ement (s)	Mention	Code de Hazard Statement (s)	
1	Skin I	rrit. 2, Skin Sens.	1, Eye Irrit. 2, Aquatic Ch	ronic 2		GHS07, GH	IS09, Wng		H315, H317, H319	
2			1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chi kin Corr. 1A, Aquatic Acu		•	GHS09, W	GHS09, Wng, GHS08, Dgr H315, H317, H372		H315, H317, H319, H372	
1	Skin I	rrit. 2, Skin Sens.	1, Eye Irrit. 2, Aquatic Ch	ronic 2		GHS07, GHS09, Wng			H315, H317, H319	
2	Skin Ir	rrit. 2, Skin Sens.	1, Eye Irrit. 2, Aquatic Ch	ronic 2		GHS07, GH	IS09, Wng		H315, H317, H319	
1	_		1, Eye Irrit. 2, Aquatic Ch				GHS07, GHS09, Wng H315, H317			
2		· ·	, Eye Irrit. 2, Aquatic Chr	onic 2, Skin Sens. 1B	, Skin Sens. 1A		GHS07, GHS09, Wng H315, H317, H			
1	Skin Ir	rrit. 2, Skin Sens.	1A, Aquatic Chronic 2			GHS07, GH	IS09, Wng		H315, H317	
2	Skin Ir	rrit. 2, Skin Sens.	1A, Aquatic Chronic 2			GHS07, GH	IS09, Wng		H315, H317	
1	Skin Ir	rrit. 2, Skin Sens. 1	I, Eye Irrit. 2			GHS07, Wi	ng		H315, H317, H319	
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3					GHS07, Wi	ng, GHS09		H315, H317, H319	
1 Code Harmonisation = La cla	ssification	la plus répandue.	Code de l'harmonisation	= 2 La classification	a plus stricte.					
Composant	Numé	ero CAS		Numéro index			ECHA Dos	sier		
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	28064	-14-4		Pas Disponible	Pas Disponible Pas Disponible					
					. •					
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Class	e de danger et c	atégorie de code (s)			•	ention		ode de Hazard tatement (s)	





	Ckin Irrit 2 Ckin Cana	1 Eve Irrit 2 Accest	ic Chronic 2 Clai	n Sono					
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT SE 3			GHSU7, GHSU9, WNg				Н	315, H317, H319, H335
1 Code Harmonisation = La clas	ssification la plus répandue	e. Code de l'harmonis	sation = 2 La cla	ssification la	pius stricte.				
Composant	Numéro CAS			ro index			ECHA Dossie	r	
1,3-bis(2,3-époxypropoxy)-2,2- diméthylpropane	17557-23-2			4-00-7			Pas Disponible	9	
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et	Classe de danger et catégorie de code (s)			rammes Mention	d'avertisseme	ent (s)	Code de	Hazard Statement (s)
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens.	. 1	GHS	07, Wng			1	H315, H3	317
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens.	. 1	GHS	07, Wng			1	H315, H3	317
1 Code Harmonisation = La clas	ssification la plus répandue	e. Code de l'harmonis	sation = 2 La cla	ssification la	plus stricte.				
Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA	Dossier					
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	1333-86-4	Pas Disponible			XXXX, 01-211948	9801-30-XXXX	01-2119475601-4	ın-xxxx	
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et			Cod	e de pictogramm				Statement (s)
1	Not Classified			GHS GHS	608, Wng, Dgr, GF 609, GHS08, Wng, 602, GHS09		H228, H3	70, H332	9, H372, H251, H315, 2, H351, H335, H319, 5, H228, H370, H332
2	Carc. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, STO Aquatic Chronic 4, Self-heat. 1, Self-heat. 2, Skin I STOT SE 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Sol. 2, Acut			GHS GHS	608, Wng, Dgr, GF 609	IS06, GHS02,	H351, H3 H228, H3		9, H372, H251, H315, 2
2	Carc. 2, STOT SE 3, E Aquatic Chronic 4, Sel STOT SE 1, Aquatic C	2, Skin Irrit. 2,		GHS08, Wng, Dgr, GHS06, GHS02, GHS09			H351, H335, H319, H372, H251, H315, H228, H370, H332		
1 Code Harmonisation = La clas	ssification la plus répandue	e. Code de l'harmonis	ation = 2 La cla	ssification la	plus stricte.				
Composant	Numéro CAS		Numéro inde	x		ECHA Doss	ier		
oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	68609-97-2 603-1			4 01-2119485289-22-XXXX					
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et	s)	Co (s)	de de pictogramı	mes Mention d	'avertissement	Code de Hazard Stateme (s)		
1	Skin Irrit. 2, Skin Sens.	. 1		GHS07, Wng				H31	5, H317
2	Skin Irrit. 2, Skin Sens Irrit. 2	. 1, Aquatic Chronic 2	2, Acute Tox. 4, E	iye GH	S07, Wng, GHS09			H31	5, H317
1 Code Harmonisation = La clas	ssification la plus répandue	e. Code de l'harmonis	ation = 2 La cla	ssification la	plus stricte.				
Inventaire national	Statut								
Australie - AICS	Y								
Canada - DSL	Y								
Canada - NDSL	N (2,2'-{Isopropylidène époxypropoxy)-2,2-dim								
Chine - IECSC	Υ Υ								
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (Phénol polymérisé	N (Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique)							
Japon - ENCS	N (2,2'-{Isopropylidène époxypropoxy)-2,2-dim								
Corée - KECI	Υ								
New Zealand - NZIoC	Υ								
Philippines - PICCS	Υ								
ÉU.A TSCA	Υ								
Légende:	O = Tous les ingrédier N = Non déterminé ou spécifiques entre pare	un ou plusieurs des l		ont pas dan	s l'inventaire et ne	sont pas exoné	rés d'une inscript	ion sur lis	ste (voir les ingrédients





#### **SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

#### Codes pleine de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### autres informations

#### Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

•	
Nom	Numéro CAS
oxyde-de-zinc	1314-13-2, 175449-32-8
2,2'-{isopropylidènebis[( 4,1phénylénoxy)méthylène]}bis(oxirane) homopolymérisé	25068-38-6, 25085-99-8
Phénol polymérisé avec le formaldéhyde, éther glycidylique	28064-14-4, 42616-71-7, 59029-73-1, 94422-39-6

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

#### Définitions et abréviations

 $\label{eq:pc-TWA} PC-TWA: Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps \\ PC-STEL: Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme$ 

IARC : Centre international de recherche sur le cancer ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO: Facteur de sécurité olfactive DSENO: Dose sans effet nocif observé DMENO: Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil LOD : Limite de détection OTV: Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration IBE : Indice biologique d'expositionv





# **Durcissement Moyen d'Adhésif Thermoconducteur (Partie B)**

## SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MC002963 Durcissement Moyen d'Adhésif Thermoconducteur (Partie B)
Synonymes	MC002963
Nom d'expédition	AMINES SOLIDES CORROSIVES, NSA (contient m-nonylphénol)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	durcisseur d'adhésif thermoconducteur
Utilisations déconseillées	Sans Objet

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Premier Farnell plc
Adresse	150 Armley Road, Leeds, LS12 2QQ
Téléphone	+44 (0) 870 129 8608
Fax	-
Courriel	

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Premier Farnell plc
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33 1 72 11 00 03
Autres numéros de téléphone d'urgence	-

### **SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la Reg. (CE) n ° 1272/2008 et de leurs amendements. Classés comme marchandises dangereuses à des fins de transport.

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1] H317 - SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, H361 - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H373 - TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 2, H314 - Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A, H410 - TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1

Légende:

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



MENTION D'AVERTISSEMENT

DANGER

### Déclaration(s) sur les risques

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus		
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.			





H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

#### Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.	
P260	P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.	
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.	

### Déclarations de Sécurité: Réponse

	•			
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.			
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.			
P305+P351+P338	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.			
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.			
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.			
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.			
P363	P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.			
P333+P313	233+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.			
P362+P364	P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.			
P391	Recueillir le produit répandu.			
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.			

#### Déclarations de Sécurité: Stockage

P405 Garder sous clef.

#### Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

#### 2.3. Autres dangers

Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé\*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires\*.

m-nonylphénol En vente à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

# 3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.1344-28-1. 2.215-691-6 3.Pas Disponible 4.01-2119529248-35-XXXX, 01-2119817795-27-XXXX	35-45	oxyde-d'aluminium	Sans Objet





1.1314-13-2 2.215-222-5 3.030-013-00-7 4.01-2119463881-32-XXXX	30-40	oxyde-de-zinc	TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) PO LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1; H410 <sup>[3]</sup>	
1.25154-52-3 2.246-672-0 3.601-053-00-8 4.01-2119510715-45-XXXX	10	m-nonylphénol	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1 H302, H410 [3]	
1.1761-71-3 2.217-168-8 3.Pas Disponible 4.01-2119541673-38-XXXX,	2	4_4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Corrosion de métal catégorie 1, TOXICITÉ AIGUÉ PAR VOIE ORALE Catégorie 4, TOXICITÉ AIGUÉ PAR INHALATION Catégorie 1, Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A, Dommage occulaire important catégorie 1, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2; H290, H302, H330, H314, H317, H411 [1]	
01-2119979542-27-XXXX				
1.112-24-3 2.203-950-6 3.612-059-00-5 4.Pas Disponible	0.5	trientine	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE Catégorie 4, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3; H312, H317, H412 [3]	
1.1333-86-4 2.215-609-9 3.Pas Disponible 4.01-2119384822-32-XXXX, 01-21194498901-30-XXXX, 01-2119475601-40-XXXX	0.4	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 2; H351 <sup>[1]</sup>	
Légende:	,	par Chemwatch; 2. Classification tirée CE nt établi à partir de C & L	directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4.	

#### **SECTION 4 PREMIERS SECOURS**

#### 4.1. Description des premiers secours

Si ce produit entre en contact avec la peau:

- Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible.
- Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.
- Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.

Si ce produit entre en contact avec les veux :

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.
- ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée
- ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais.
- ► Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.
- Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures Figi disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires
- sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.
- Général Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

Une inhalation de vapeur ou aérosols (fumées) peut provoquer un œdème pulmonaire.

Les substances corrosives peuvent causer un dommage au poumon (e.g. œdème pulmonaire, fluide dans les poumons). Comme cette réaction peut être retardée jusqu'à 25 heures après l'exposition, les individus exposés nécessitent un repos complet (de préférence dans une position semi-allongée) et doivent être maintenus sous observation médicale même si aucun symptôme ne s'est (encore) manifesté. Précédant une des ces manifestations, l'administration d'un spray contenant un dérivé de dexaméthasone ou de beclométhasone peut être envisagée.

Ceci doit absolument être confié à un docteur ou une personne autorisée par lui/elle

- (ICSC13719)
- ▶ Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur.
- ▶ Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire.
- Figure Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.
- Surveiller le patient avec attention.
- ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente.
- Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gène.
- ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.

Contact des yeux

Si ce produit entre en contact avec les yeux

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.





Contact des yeux	<ul> <li>Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>		
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau:  Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible.  Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses.  Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes.  Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.		
Inhalation	<ul> <li>Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés: Déplacer à l'air frais.</li> <li>Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> <li>Une inhalation de vapeur ou aérosols (fumées) peut provoquer un œdème pulmonaire.</li> <li>Les substances corrosives peuvent causer un dommage au poumon (e.g. œdème pulmonaire, fluide dans les poumons). Comme cette réaction peut être retardée jusqu'à 25 heures après l'exposition, les individus exposés nécessitent un repos complet (de préférence dans une position semi-allongée) et doivent être maintenus sous observation médicale même si aucun symptôme ne s'est (encore) manifesté. Précédant une des ces manifestations, l'administration d'un spray contenant un dérivé de dexaméthasone ou de beclométhasone peut être envisagée.</li> <li>Ceci doit absolument être confié à un docteur ou une personne autorisée par lui/elle.</li> <li>(ICSC13719)</li> </ul>		
Ingestion	<ul> <li>Pour conseil, contacter un Centre Anti-Poison ou un docteur.</li> <li>Un traitement urgent en hôpital est vraisemblablement nécessaire.</li> <li>NE PAS faire vomir.</li> <li>Si un vomissement survient, pencher le patient en avant ou placer le sur son côté gauche (si possible la tête en position basse) pour maintenir les voies</li> <li>respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>Surveiller le patient avec attention.</li> <li>Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou ayant une conscience réduite, i.e. devenant inconsciente.</li> <li>Donner de l'eau (ou du lait) pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut en boire sans gène.</li> <li>Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>		

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

- La manifestation de la toxicité de l'aluminium inclut une hypercalcémie, une anémie, une ostéodisplasie réfractaire à la vitamine D et une encéphalopathie progressive (mélange de dysarthrie-apraxie du discours, tremblotements, myoclonie, démence, défaillances d'accommodation). Des douleurs aux os, des fractures pathologiques et une myopathie de proximité peuvent survenir.
- Les symptômes se développent habituellement insidieusement durant plusieurs mois ou année (chez les patients à défaillance rénale chronique) à moins que les doses d'aluminium dans l'alimentation soient excessives.
- Les niveaux de sérum d'aluminium au-dessus de 60 ug/ml indiquent une absorption augmentée. La toxicité potentielle au-dessus de 100 ug/ml et mes symptômes cliniques sont présents quand les niveaux dépassent 200 ug/ml.
- La déféroxamine a été utilisée pour traiter les encéphalopathies dialyses et les ostéomalacies. Le CaNa2EDTA est moins efficace chez les aluminiums chélateurs.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

En cas d'exposition grave ou souvent répétée à des matériaux contenant de fortes doses d'alcalin :

- Les problèmes respiratoires sont rares mais se produisent parfois à cause d'un œdème des tissus mous. Sauf si une intubation endotrachéale peut avoir lieu avec une vision directe, la cricothyroïdotomie ou la trachéotomie doivent être envisagées. L'oxygène est administré comme prescrit.
- La présence de choc suggère une perforation et requiert une voie intraveineuse et l'administration de liquides.
- Les dommages dus aux alcalins corrosifs ont lieu par nécrose liquéfactionnaire là où la saponification des graisses et la solubilisation des protéines permet une pénétration profonde dans le tissu. Les alcalins continuent de nuire après l'exposition.

# INGESTION:

- ▶ Le lait et l'eau sont les meilleurs diluants L'adulte ne peut boire que des verres d'eau.
- Les agents neutralisants ne doivent jamais être administrés car la réaction exothermique peut faire des dégâts.
- \* La catharsis et l'emesis sont tout à fait contre-indiquées
- \* Le charbon actif n'absorbe pas l'alcalin.
- \* Un lavement gastrique ne doit pas être entrepris.

Les soins sont

- ▶ Supprimez l'alimentation par voie orale au début.
- ▶ Si l'endoscopie confirme la blessure transmucosale, commencez la prise de stéroïdes seulement dans les premières 48 heures.
- Evaluez avec précision la taille de la nécrose tissulaire avant d'envisager le recours à l'intervention chirurgicale. d. Les patients doivent être encouragés à rechercher des soins médicaux dès qu'ils ont des difficultés pour avaler. (dysphagie)

### PEAU ET YEUX :

- La blessure doit être irriguée pendant 0-0 minutes
- ▶ Les blessures aux yeux requièrent de la saline

[Ellenhorn Barceloux: Medical Toxicology]

Le cuivre, le magnésium, l'aluminium, l'antimoine, le fer, le manganèse, le nickel, le zinc (et leurs composés) lors de soudures autogènes, de braisages, de galvanisations et d'opérations de fusion augmentent tous les particules produites thermiquement de petite taille qui peuvent être produites si les métaux sont divisés mécaniquement. En cas de ventilation de protection respiratoire insuffisante, ces particules peuvent produire une 'fièvre de la fumée de métal' chez les ouvrires après une exposition aiguë ou prolongée.

- Apparition sous 4-6 heures, généralement le soir suivant l'exposition. Une tolérance se développe chez les ouvriers mais peut être perdue durant le week-end. (fièvre du lundi matin).
- Des tests de la fonction pulmonaire peuvent indiquer des volumes pulmonaires réduits, une petite obstruction des voies respiratoires et une capacité de diffusion réduite du monoxyde de carbone mais ces anormalités disparaissent après quelques mois.





- ▶ Bien que des niveaux urinaires modérément élevés de métaux lourds puissent survenir, ils ne sont pas reliés à des effets cliniques
- L'approche générale du traitement est la détermination de cette maladie, des soins de support et une prévention de l'exposition.
- Les patients sévèrement symptomatiques devraient recevoir un Rayon-X de la poitrine, avoir une détermination des gaz dans le sang et être suivis pour le développement d'une trachéo-bronchite et d'un œdème pulmonaire

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Pour des expositions aiguës ou des expositions courtes mais répétées aux phénols / crésols:

- Le phénol est absorbé rapidement au travers des poumons et de la peau. [un contact massif de la peau peut engendrer une perte de connaissance et la mort]\*
- Figure 12 l'ingestion peut engendrer une ulcération de la partie supérieure des voies respiratoire ; une perforation des œsophages et/ou de l'estomac, avec des complications attenantes possibles]\*
- ▶ Une phase initiale exutoire peut survenir. Des convulsions peuvent apparaître aussi tard que 18 heures après l'ingestion. Une hypotension et une tachycardie ventriculaire qui nécessite respectivement une thérapie de vasopresseurs et antiarythmique, peuvent survenir.
- ▶ Un arrêt respiratoire, une dysrythmie ventriculaire, des crises et des acidoses métaboliques peuvent compliquer les expositions sévères aux phénols et donc l'attention initiale doit être portée sur la stabilisation de la respiration et de la circulation avec une ventilation, une intubation, des intraveineuses, un suivi cardiaque et des fluides comme indiqué
- F [les huiles végétales retardent l'absorption; NE PAS utiliser d'huile de paraffine ni d'alcool. Un lavage gastrique, avec une intubation endotrachéale, doit être répété jusqu'à ce quel l'odeur de phénol ne soit plus détectable ; suivre avec le l'huile végétale. Un purgatif salin doit alors être fourni]\* ALTERNATIVE : Du charbon activé (1g/kg) peut être fourni. Un purgatif doit être donné après le charbon activé par voie orale.
- ▶ Un empoisonnement sévère peut nécessiter une injection intraveineuse lente de méthyle bleu pour traiter ma méthémoglobine.
- ► [Une défaillance rénale peut nécessiter une hémodialyse]
- La plupart du phénol absorbé est bio-transformé par le foie en éther et en sulfates gluconiques et est éliminé presque complètement après 24 heures.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

\*[Union Carbide]

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens collectés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard. (ES ou TLV):

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires	
1. Phénol total dans le sang	250 mg/gm créatinine	Fin du test	B, NS	

NS: Déterminant non-spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

B: Les niveaux apparaissent chez des spécimens collectés chez des sujets NON exposés.

- L'absorption de composé de zinc survient dans l'intestin grêle.
- Le métal est fortement lié aux protéines.
- L'élimination résulte principalement de l'excrétion fécale.
- Les mesures habituelles pour la décontamination (sirop d'Ipecac, lavage, charbon ou purgatif) peuvent être administrées, toutefois, les patients ont habituellement suffisamment vomi pour ne pas en avoir besoin.
- ▶ Le CaNa2EDTA a été utilisé avec succès pour réguler les niveaux de zinc et représente un agent de choix.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

#### **SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ► BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée En cas de feux maieurs uniquement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

### 5.3. Conseils aux pompiers

# Lutte Incendie

- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire.
- Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- Utiliser les procédures de lutte incendie adaptées aux lieux environnants.
- Ne pas approcher des containers suspectés être chauds
- ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.
- L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage.
- Solide combustible qui brûle mais propage difficilement les flammes.
- Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. Des nuages de poussières générées par un fin grattement du solide sont un risque particulier; l'accumulation de fines poussières peut brûler rapidement et avec force si allumé.

  Les poussières sèches peuvent également être chargées électrostatiquement par des turbulences, un transport par route, un déchargement dans des
- conduits d'échappements et durant le transport.
- La constitution des charges électrostatiques peut être stopper en les liant et avec une mise à la terre.
- Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle.

Les produits de combustion incluent:

Monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO2)

autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques

Peut émettre des fumées corrosives.

www.element14.com www.farnell.com www.newark.com

D'Incendie/Explosion





#### SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

o.s. Methodes et materier (	de confinement et de nettoyage
Eclaboussures Mineures	<ul> <li>Les canalisations des zones de stockage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour les ajustements de pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit.</li> <li>Vérifier régulièrement la présence de déversements et fuites.</li> <li>Retirer les sources d'allumage.</li> <li>Nettoyer les éclaboussures immédiatement.</li> <li>Eviter les contacts avec les yeux et la peau.</li> <li>Contrôler les contacts des individus en utilisant un équipement de protection.</li> <li>Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière.</li> <li>Disposer dans un container étiqueté pour le traitement.</li> </ul>
Eclaboussures Majeures	<ul> <li>Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.</li> <li>Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire.</li> <li>Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>Envisager une évacuation (ou protéger les lieux).</li> <li>Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.</li> <li>Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.</li> <li>Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage. Neutraliser/décontaminer les résidus.</li> <li>Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.</li> <li>Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.</li> <li>Après les opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation.</li> <li>Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.</li> </ul>

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

# **SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Titi Trocaditorio a promare	pour une mampulation suns danger
Manipulation Sure	<ul> <li>Eviter tout contact personnel, incluant l'inhalation.</li> <li>Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition.</li> <li>Utiliser une zone bien ventilée.</li> <li>ATTENTION: Pur éviter toute réaction violente, TOUJOURS ajouter le produit à l'eau et JAMAIS l'eau au produit.</li> <li>Eviter de fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>Eviter tout contact avec des matériaux incompatibles.</li> <li>Durant la manipulation, NE PAS manger, boire, ni fumer.</li> <li>Conserver les containers fermés de manière sécurisée s'ils ne sont pas manipulés.</li> </ul>
	<ul> <li>Eviter les dommages physiques aux containers.</li> <li>Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.</li> <li>Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément.</li> <li>Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage.</li> <li>Utiliser les procédures de travail adaptées.</li> <li>Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant.</li> <li>L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée face aux standards d'exposition pour assurer que des conditions de travail sûres soient maintenues.</li> <li>Les containers vides peuvent contenir des poussières résiduelles qui possèdent le potentiel de s'accumuler après une certaine période de repos. De telles poussières sont susceptibles de s'enflammer au contact d'une source d'inflammation appropriée.</li> <li>NE PAS couper, perce, limer ou souder de tels containers.</li> <li>De plus, s'assurer qu'une telle activité n'est pas réalisée à proximité de containers pleins, partiellement remplis ou vides, sans une autorisation appropriée pour la sécurité du lieu de travail.</li> </ul>
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Stockez-le dans son récipient d'origine.  Maintenez les récipients bien scellés.  Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.  Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.  Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.  Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.  NE PAS conserver près de acides, ni des agents oxydants.  Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source de chaleur ou d'allumage.





#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Emballer comme recommandé par le fabricant.

Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Pour les matériaux à faible viscosité et les solides:

- ▶ Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible.
- ▶ Dans les cas ou une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) et les solides (entre 15 C deg et 40 deg C)
- Container adapté

  Four les materiaux avec une viscosite d'au moins 26

  Four les materiaux avec une viscosite d'au moins 26

  Four les materiaux avec une viscosite d'au moins 26
  - ► Conserves avec une fermeture à friction et
  - ▶ Cartouches et tubes à faible pression devraient être utilisés -

Dans le cas ou une combinaison d'emballage est utilisée, avec les emballages internes en verres, en porcelaine ou en grès, il doit y avoir suffisamment de produit inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes à moins que l'emballage externe soit une boite en plastique moulé à la forme et que les substances ne soient pas incompatibles avec le plastique.

Incompatibilite de Stockage

ATTENTION: Eviter ou contrôler une réaction avec les peroxydes. Tous les peroxydes de métaux de transition devraient être considérés comme des explosifs potentiels.

Eviter les acides forts et les bases fortes.

► Eviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages.

Eviter une réaction avec des agents oxydants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

#### SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

#### PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

## | VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

### DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	oxyde-d'aluminium	Aluminium (trioxyde de di-)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	oxyde-de-zinc	Zinc (oxyde de,fumées) / Zinc (oxyde de,poussières)	5 mg/m3 / 10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Noir de carbone	3,5 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

### LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
oxyde-d'aluminium	xyde-d'aluminium Aluminum oxide; (Alumina)		15 mg/m3	25 mg/m3
oxyde-de-zinc	Zinc oxide	10 mg/m3	15 mg/m3	2,500 mg/m3
m-nonylphénol	Nonyl phenol (mixed isomers)	2.5 mg/m3	27 mg/m3	110 mg/m3
m-nonylphénol	Nonyl phenol, 4- (branched)	0.2 mg/m3	2.3 mg/m3	260 mg/m3
trientine	Triethylenetetramine	3 ppm	14 ppm	83 ppm
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Carbon black	9 mg/m3	99 mg/m3	590 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
oxyde-d'aluminium	Pas Disponible	Pas Disponible
oxyde-de-zinc	2,500 mg/m3	500 mg/m3
m-nonylphénol	Pas Disponible	Pas Disponible
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	Pas Disponible	Pas Disponible
trientine	Pas Disponible	Pas Disponible
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	N.E. mg/m3 / N.E. ppm	1,750 mg/m3





#### DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- ▶ Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.
- ▶ Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail.
- Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en:
- (a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;
- (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;
- (c): masques pour air-frais
- ▶ Une apparition de charge électrostatique sur les particules de poussières peut être anticipée par une liaison et une mise à la terre.
- Les équipements de manipulation de poudre tels que collecteurs de poussières, séchoirs et moulins peuvent nécessiter des mesures de protection particulières telles qu'une explosion produisant un puissant souffle.

Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités ' d'échappement ' variées qui, à leurs tours, déterminent la ' vélocité de capture ' de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

# 8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Type de Contanimant:	Vitesse de l'air:
Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min)
frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle		
1: Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1: courants d'air perturbant la pièce		
2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement	2 : Contaminateurs à faible toxicité		
3 : Intermittent, faible production	3: Forte production, usage intensif		
4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement		

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 f/min.) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

#### 8.2.2. Protection Individuelle











# Protection des yeux/du

▶ Lunettes de protection chimique. Protection faciale complète

▶ NE PAS porter de lentilles de contact. Les lentilles de contact posent un risque particulier ; les lentilles souples absorbent les irritants et toutes les lentilles les concentrent.

# Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

# Protection des mains /

Des gants en PVC remontant jusqu'au coude

NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.

La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.

# Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

# Autres protections

- Protections.Tablier en PVC.
- Iablier en PV
  - Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave.
- Unité de nettoyage pour les yeux.
   Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.
- Pas Disponible

### Les risques thermiques

# Produit(s) recommandé(s) INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

'Forsberg Clothing Performance Index'.

L(Les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

#### Protection respiratoire

- Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du





#### Durcissement Moyen Adhésif Thermoconducteur (Partie B)

Matériel	СРІ
NEOPRENE	A
NITRILE	A
BUTYL	С
PE/EVAL/PE	С
VITON	С

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

### travailleur.

- Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.

▶ Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

#### 8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

#### SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	solide	Densité relative (Water = 1)	2.38
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto- allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	2521008
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	222	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Sans Objet	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas Disponible

# SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul> <li>Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>Le produit est considéré stable.</li> <li>Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2





10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

# SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

.1. Informations sur les	eriets tuxicologiques
Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.  L'inhalation de bases corrosives peut irriter les voies respiratoires. Des symptômes incluant toux, suffocation, douleur et dommages aux muqueuses. Dans les cas graves, des tuméfactions des poumons peuvent apparaître, quelquefois après un délais de quelques heures à quelques jours. Il peut se produire une faible pression artérielle, une faiblesse et un pouls rapide, et sons craquetant.  L'inhalation de vapeurs d'amines peut causer une irritation des muqueuses du nez et de la gorge, et une irritation des poumons avec des détresses respiratoires et de la toux. Des gonflements et inflammations du système respiratoire sont observées dans les cas graves ; avec des maux de tête, nausées, faiblesses, et anxiétés. Ils peut également survenir un cornage.  Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées.  L'inhalation de petites particules d'oxyde de métal provoquent une soudaine soif, un horrible goût métallique et sucré, une irritation de la gorge, une toux, des muqueuses asséchées, des fatigues et un malaise générale. Maux de tête, nausées et vomissements, fièvre ou frissons, excitations, sudations, diarrhées, une urination excessive et des prostrations peuvent également survenir. Après l'arrêt de l'exposition, la guérison survient dans les 24-36 heures.
Ingestion	Une ingestion des corrosifs alcalins peut produire des brûlures autour de la bouche, des ulcères et des tuméfactions des muqueuses, une production importante de salive, avec une inaptitude à parler ou à avaler. Les œsophages et l'estomac peuvent endurer des douleurs de brûlures, des vomissements et des diarrhées peuvent s'ensuivre. Des tuméfactions peuvent engendrer des détresses respiratoires et une asphyxie; un choc peut avoir lieu. Un rétrécissement des œsophages, de l'estomac ou des valvules stomacales peut se produire immédiatement ou après un long délais (semaines ou années). Les expositions importantes peuvent perforer les œsophages ou l'estomac, conduisant à des infections de la poitrine ou de la cavité abdominale, avec de faibles douleurs de poitrine, des raideurs abdominales et de la fièvre. Tout ceci pouvant engendrer la mort. Les réponses toxiques et aigus à l'aluminium sont observées avec les formes les plus solubles. Les amines sans cycle de benzène sont absorbées au travers de l'intestin si avalées. Une action corrosive peut causer des dommages tout au long du système gastro-intestinal. Elles sont éliminées par le foie, les reins et les muqueuses intestinales par une décomposition des enzymes. Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes r'est
	pas connue comme cause de soucis.  Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques importantes dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion.
Contact avec la peau	Le matériau peut produire des d'importantes brûlures chimiques après un contact directe avec la peau.  Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.  Le contact de la peau avec des alcalins corrosifs peut engendrer de fortes douleurs et des brûlures; des tâches brunes peuvent apparaître. La zone atteinte peut être nécrosée, douce ou gélatineuse au toucher. La destruction des tissus peut être profonde.  Les vapeurs volatiles d'amines produisent des irritations et inflammations de la peau. Un contact direct peut causer des brûlures. Elles peuvent être absorbées à travers la peau et causer les même effets que lors d'une ingestion, provoquant le décès. La peau peut présenter des blancheurs, des rougeurs et des papule urticarienne.  Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.  Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux.  Le contact direct avec un alcalin corrosif peut engendrer une douleur et des brûlures. Un œdème, la destruction de l'épithélium, une opacification de la cornée et une irrite peuvent se produire.  Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes.
Chronique	Une exposition répétée ou prolongée à des corrosifs peut engendrer une érosion des dents, des variations ulcératives et inflammatoires dans la bouche et une nécrose (rarement) de la mâchoire. Une irritation des bronches, avec de la toux, et de fréquentes attaques d'une broncho-pneumonie peut s'ensuivre. Des perturbations gastro-intestinales peuvent également survenir. Des expositions chroniques peuvent engendrer une dermite et/ou une conjonctivite. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, est probable et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.  Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.  Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.  Une exposition à de larges doses d'aluminium à été mise en rapport avec la maladie dégénérative du cerveau : la maladie d'Alzheimer.  Une surexposition aux poussières respirables peut provoquer de la toux, une respiration sifflante, des difficultés à respirer et des capacités pulmonaires réduites. Les symptômes chroniques peuvent inclure des capacités pulmonaires vitales réduites et des infections pulmonaires. Des expositions répétées sur le lieu de travail à des niveaux élevés de poussières fines peuvent produire un trouble appelé pneumoconiose qui se caractérise par la fixation dans le poumon de particules inhalées, quel que soit l'effet produit. Cela est particulièrement vrai lorsqu'un nombre important de particules de moins de 0,5 microns (1/50000 pouces) est présent. Des « ombres » peuvent être observées sur les radiographies. Les symptômes de la pneumoconiose peuvent être une toux sèche progressive, un souffle court à l'expiration, une ampliation thoracique accrue, une sensati





Inhal

d'air dans la cavité pleurale

L'arrêt de toute possibilité d'exposition prolongée des travailleurs aux poussières stoppe généralement l'avancée des anomalies pulmonaires. En présence d'une probabilité d'exposition pour le travailleur, des examens doivent être menés à intervalle régulier et se focaliser sur la fonction pulmonaire. L'inhalation de poussières sur un nombre continu d'années peut causer la pneumoconiose qui consiste en l'accumulation de particules dans les poumons provoquant une réaction des tissus. Cela peut être réversible ou non.

•						
Durcissement Moyen	TOXIC	NTÉ	IRRITATIO	M		
Adhésif Thermoconducteur			Pas Dispor			
(Partie B)	(Partie B) #55rads#51allergy <sup>[2]</sup> Pas Disponible					
	TOXIO	NITÉ		IDI	DITATION	
oxyde-d'aluminium					RITATION s Disponible	
	Orale	rat) LD 50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Pas			s Disponible	
	TOXIC	NITÉ	IRRITATION			
oxyde-de-zinc		743		mild		
	Orale	(rat) LD 50: >5000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit) : 500 mg/24 h - mild		- TIIIU	
			Skin (rabbit) : 500 n	20/24 h	mild	
			SKIII (IADDIL) . 500 II	19/24 II-	· ITIIIU	
	TOXIO	DITÉ	IRRITATION			
		quel (lapin) LD50: 2140 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 0.5 mg (	open)-S	SEVERE	
m-nonylphénol		(rat) LD 50: 580 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 500 mg			
	Orale	(rat) ED 30. 300 Hig/kg	Skin(rabbit):10mg/24	,		
			(	(-1 /		
	TOXIO	CITÉ	IRRITATION			
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)		Dermiquel (lapin) LD50: >1000 mg/kg <sup>[1]</sup> Eye (rabbit): 10		/24h S	24h SEVERE	
		(rat) LD 50: 350 mg/kg <sup>[1]</sup> Skin (rabbit): SEVERI		VERE C	Corrosive **	
	0.0.0	((u.) 22 00: 000 mg/ng				
	TOXIO	CITÉ IRRITATION				
		quel (lapin) LD50: 805 mg/kgE <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit):20 mg	/24 h - r	moderate	
trientine		(rat) LD 50: 2500 mg/kgE <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit); 49 mg - SEVERE			
	Orale	((dt) ED 00: 2000 Highige	Skin (rabbit): 490 n	-	en SEVERE	
		Skin (rabbit): 5 mg/24 SEVEI				
			'			
	TOXIC	CITÉ			IRRITATION	
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	Dermi	quel (lapin) LD50: >3000 mg/kg <sup>[2]</sup>			Pas Disponible	
	Orale	(rat) LD 50: >10000 mg/kg <sup>[1]</sup>				
		ue substances Europe de l'ECHA enregistrés de Toxicité aiguë 2		de la fic	che signalétique du fabricant, sauf les	
aoi	nees speci	fiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des su	ubstances cnimiques			
		La produit paut produira una irritation modérée des vous aboutions	nt à une inflommation	Line ov	position prolongée ou répétée ouv irritante	
4,4'-METHYLENEBIS(CYCLOHEXY	AMINE)	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.  Le produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires, et causer des dommages aux poumons incluant une réduction de leurs fonctions.				
TR	ENTINE	Une exposition au produit pour des périodes prolongées peut prov (tératogenèse)	oquer des défauts phys	siques d	ans le développement de l'embryon	
NOIR-D'ACÉ	TYLÈNE	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.				
OXYDE-D'ALUM Noir-d'acé		Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans l	a littérature.			





OXYE	DE-DE-ZINC & HEXYLAMINE)		peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des on de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.		
M-NONYLPHÉNOL	& TRIENTINE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.			
M-NONYLPHÉNOL	& TRIENTINE	Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.			
4,4'-METHYLENEBIS(CYCLOH	M-NONYLPHÉNOL & 4,4'-METHYLENEBIS(CYCLOHEXYLAMINE)     & TRIENTINE     & TRIENTINE  Les symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit.  Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées.				
4,4'-METHYLENEBIS(CYCLOF	EXYLAMINE) & TRIENTINE			noins fréquemment sous forme d'urticaires ou d'œdème de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type	
toxicité aiguë	×		Cancérogénicité	0	
Irritation / corrosion	~		reproducteur	✓	
Lésions oculaires graves / irritation			STOT - exposition unique	0	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			STOT - exposition répétée	<b>✓</b>	
Mutagénéïté	0		risque d'aspiration	0	

- Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
   Données nécessaires à la classification disponible
- National Données non disponibles pour faire la classification

### **SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

Durcissement Moyen						
Adhésif Thermoconducteur	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE	
(Partie B)						
	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE	
	LC50	96	Poisson	0.0029mg/L	2	
and the second	EC50	48	crustacés	0.7364mg/L	2	
oxyde-d'aluminium	EC50	96	Sans Objet	0.0054mg/L	2	
	EC50	168	crustacés	0.0076mg/L	2	
	NOEC	72	Sans Objet	>=0.004mg/L	2	
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE	
	LC50	96	Poisson	0.439mg/L	2	
	EC50	48	crustacés	0.105mg/L	2	
oxyde-de-zinc	EC50	72	Sans Objet	0.042mg/L	4	
	BCF	336	Poisson	4376.673mg/L	4	
	EC20	72	Sans Objet	0.023mg/L	4	
	NOEC	72	Sans Objet	0.0049mg/L	2	
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE	
	LC50	96	Poisson	0.00095mg/L	4	
	EC50	48	crustacés	0.104mg/L	4	
m-nonylphénol	EC50	96	Sans Objet	0.027mg/L	1	
	BCF	504	Poisson	0.081mg/L	4	
	EC50	384	crustacés	0.012mg/L	3	
	NOEC	96	crustacés	0.001mg/L	4	





	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	LC50	96	Poisson	9.048mg/L	3
	EC50	96	Sans Objet	2.292mg/L	3
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	180mg/L	1
	EC50	48	crustacés	31.1mg/L	1
trientine	EC50	72	Sans Objet	2.5mg/L	1
	EC10	72	Sans Objet	0.67mg/L	1
	NOEC	72	Sans Objet	<2.5mg/L	1
	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	=1000mg/L	1
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	EC50	24	crustacés	>5600mg/L	1
	NOEC	96	Poisson	=1000mg/L	1
		·			

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

L'aluminium apparaît dans l'environnement sous forme de silicates, d'oxydes et d'hydroxydes, combiné avec d'autres éléments tels que le sodium, la fluorine et les complexes d'arsenic avec des matières organiques.

Une acidification des sols libère l'aluminium sous forme de solution transportable. La concentration d'aluminium dans les pluies acides engendre que l'aluminium devient disponible pour une absorption par les plantes.

absorption par les praintes.

Standards de l'Eau Potable:
aluminium: 200 ug/l (ANG. max.)

200 ug/l (WHO directive)
chlorure: 400 mg/l (ANG. max.)

250 mg/l (WHO directive)
fluorure: 1.5 mg/l (ANG. max.)

1.5 mg/l (WHO directive)
nitrate: 50 mg/l ANG. max.)

50 mg/l (WHO directive)

sulfate: 250 mg/l (ANG. max.)

Directives pour les sols non disponibles.

Standards pour la Qualité de l'Air non disponibles.

Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
m-nonylphénol	HAUT	HAUT
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	HAUT	HAUT
trientine	BAS	BAS

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
oxyde-de-zinc	BAS (BCF = 217)
m-nonylphénol	BAS (BCF = 271)
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	BAS (LogKOW = 3.2649)
trientine	BAS (LogKOW = -2.6464)





### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
m-nonylphénol	BAS (KOC = 56010)
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine)	BAS (KOC = 672.4)
trientine	BAS (KOC = 309.9)

#### 12.5.Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

# SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

Elimination du produit /

emballage

Recycler autant que possible.

Consulter le fabricant pour les

- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter une Autorité de gestion des déchets locale ou régionale pour un traitement dans le cas ou aucun traitement ni facilité d'entreposage n'ont pu être identifiés.
- ▶ Traiter et neutraliser dans une usine de traitement approuvée.
- Le traitement doit comprendre : Un mélange ou une mise en suspension dans de l'eau Une neutralisation Suivi de: Enfouissement dans un lieu approuvé ou Incinération dans un appareil approuvé. (après administration d'un produit combustible adapté).
- ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par

les égouts Pas Disponible

# **SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Etiquettes nécessaires



Polluant marin



### Transport par terre (ADR)

14.1.Numéro ONU	3259
14.2.Nom d'expédition des Nations unies	AMINES SOLIDES CORROSIVES, NSA (contient m-nonylphénol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 8 Risque Secondaire Sans Objet
14.4.Groupe d'emballage	П
14.5.Dangers pour l'environnement	Sans Objet





14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Identification du risque (Kemler)	80
Code de classification	C8
Etiquette de danger	8
Dispositions particulières	274
quantité limitée	1 kg

#### Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

Transport aérien (ICAO-IATA	( / DGR)					
14.1. Numéro ONU	3259	3259				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AMINES SOLIDES CORROSIVES, NSA (contient m-nonylphénol)					
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA 8 Sous-risque ICAO/IATA Sans Objet Code ERG 8L					
14.4. Groupe d'emballage						
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet					
14.6. Précautions particulières à prendre par	Dispositions particulières Instructions d'emballage pour cargo uniquement Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	A3A803 863 50 kg 859				
l'utilisateur	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet  Oté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	15 kg Y844				
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 kg				

## Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	3259
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AMINES SOLIDES CORROSIVES, NSA (contient m-nonylphénol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG 8 IMDG Sous-risque Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	П
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS     F-A, S-B       Dispositions particulières     274       Quantités limitées     1 kg

# Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	3259
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AMINES SOLIDES CORROSIVES, NSA (contient m-nonylphénol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8 Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	П





14.5. Dangers po l'environneme		Sans Objet	
		Code de classification Dispositions particulières	C8
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	ar	Quantités Limitées	1 kg
	Équipement requis	PP, EP	
	Feu cônes nombre	0	

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

#### **SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### OXYDE-D'ALUMINIUM(1344-28-1.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (francais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

#### OXYDE-DE-ZINC(1314-13-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

#### M-NONYLPHÉNOL(25154-52-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
L'Europe industries aérospatiales et de défense Association of Europe (ASD) de mise en
œuvre de REACH Groupe de travail prioritaire Liste des substances déclarables (PDSL)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et
à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Règlement REACH de l'UE (CE) n ° 1907/2006 - Propositions pour identifier les substances extrêmement préoccupantes: les rapports de l'annexe XV de commenter par les parties intéressées

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

### 4,4'-METHYLENEBIS(CYCLOHEXYLAMINE)(1761-71-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

### TRIENTINE(112-24-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

#### NOIR-D'ACÉTYLÈNE(1333-86-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS)
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
(EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

#### **RÉSUMÉ ECHA**





1 Not Cla  2 Repr. 2, Liq. 2, A  1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro oxyde-de-zinc 1314-13  I'harmonisation (C & L Inventaire) Aquatic  2 Aquatic  2 Aquatic  1 Aquatic  2 Aquatic  1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro Torre Harmonisation = La classification la  Composant Numéro m-nonylphénol 25154-5  I'harmonisation (C & L Inventaire) Classe  Acute To	de danger et catégorie de cod assified SE 3, Acute Tox. 4, STOT RE 1, N., Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, t. Aquatic Chronic 4 a plus répandue. Code de l'harmo o CAS 3-2 de danger et catégorie de cod a Acute 1 a Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acu mit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, SA, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul a Acute 1, Aquatic Chronic 1 a Acute 1, Aquatic Chronic 1 a Acute 1, Aquatic Chronic 1	Muta. 2, Skin Sens. 1 Eye Irrit. 2, STOT Ri  Donisation = 2 La class  Numéro index  030-013-00-7  de (s)  ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co  tfa. 2	, Carc. 1B, Ξ 2, Flam. Sification la plus s	Code de p Mention d GHS08, De GHS02 GHS02 stricte.	ECHA Dossie 01-211946388 01-211946388 00de de pictogra ention d'avertis HS09, Wng, GHS09, HS09, Wng HS09, Wng	(s) Code H370, H350, H225 H370, H350, H225 er 31-32-XXXX	Code de Hazard State  H360, H335, H370, H371 H361, H361, H361, H361 H360, H335, H370, H371	
Inventaire   Classe	de danger et catégorie de cod  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acute 1, Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acute 1, Aquatic Chronic 1	Muta. 2, Skin Sens. 1 Eye Irrit. 2, STOT Ri  Donisation = 2 La class  Numéro index  030-013-00-7  de (s)  ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co  tfa. 2	E 2, Flam.  Sification la plus s  STOT RE 2, Skir  T. 1B, Eye Dam.	GHS08, DGGHS02  GHS08, DGGHS02  GHS08, DGGHS02  stricte.	ECHA Dossis 01-211946388 ode de pictogra ention d'avertis HS09, Wng, GHS09, Wng	H370, H350, H225 H370, H350, H225 H350, H225	Code de Hazard State  H360, H335, H370, H37  H318, H350, H300, H33  H341	
2 STOT S Repr. 2, Liq. 2, A  1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro oxyde-de-zinc 1314-13  I'harmonisation (C & L Inventaire) Aquatic  2 Aquatic 2 Eye la Carc. 1/  1 Aquatic  2 Aquatic  1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro m-nonylphénol 25154-5  I'harmonisation (C & L Inventaire) Classe  Acute Te Chronic	SE 3, Acute Tox. 4, STOT RE 1, N., Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Is Aquatic Chronic 4  In plus répandue. Code de l'harmo  O CAS  3-2  de danger et catégorie de cod  Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acurrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, SA, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	Eye Irrit. 2, STOT RI  onisation = 2 La clas  Numéro index  030-013-00-7  de (s)  ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co  ta. 2	E 2, Flam.  Sification la plus s  STOT RE 2, Skir  T. 1B, Eye Dam.	GHS08, De GHS02 stricte.  Common Irrit. Gill 1, Gill Gill Gill Gill Gill Gill Gill Gil	ECHA Dossid 01-211946388 ode de pictogra ention d'avertis HS09, Wng HS09, Wng, GHS HS05, GHS06	H350, H225 H370, H350, H225 H725 H7	Code de Hazard State H360, H335, H370, H371 H360, H335, H370, H371 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341	
2         Repr. 2, Liq. 2, A           1 Code Harmonisation = La classification la           Composant         Numéro           oxyde-de-zinc         1314-13           l'harmonisation (C & L Inventaire)         Classe           1         Aquatic           2         2, Eye In Carc. 1/2           1         Aquatic           2         Aquatic           2         Aquatic           2         Aquatic           1         Aquatic           2         Aquatic           1         Code Harmonisation = La classification la           Composant         Numéro           m-nonylphénol         25154-5           l'harmonisation (C & L Inventaire)         Classe           2         Acute To Chronic	, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, I Aquatic Chronic 4  a plus répandue. Code de l'harmo  o CAS  3-2  de danger et catégorie de cod  Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acu  rrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, S A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	Eye Irrit. 2, STOT RI  onisation = 2 La clas  Numéro index  030-013-00-7  de (s)  ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co  ta. 2	E 2, Flam.  Sification la plus s  STOT RE 2, Skir  T. 1B, Eye Dam.	GHS02  stricte.  Cr M  Gi 1, Gi Gi	ECHA Dossid 01-211946386 ode de pictogra ention d'avertis HS09, Wng HS09, Wng, GH8 HS05, GHS06	er 81-32-XXXX sement (s)	Code de Hazard State H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
Composant Numéro oxyde-de-zinc 1314-13  I'harmonisation (C & L Inventaire) Aquatic  2 Aquatic 2 Aquatic 2 Aquatic 2 Aquatic 2 Aquatic 2 Aquatic 2 Aquatic 1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro	de danger et catégorie de cod  Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acu mit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, S A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	Numéro index 030-013-00-7 de (s)  ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co	STOT RE 2, Skir τ. 1B, Eye Dam.	Gin Irrit. Gin	01-211946388 ode de pictogra ention d'avertis HS09, Wng HS09, Wng, GH8 HS05, GHS06	31-32-XXXX immes ssement (s)	H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
1314-13	de danger et catégorie de cod  Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acu rrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, S A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	030-013-00-7  de (s)  ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co	STOT RE 2, Skir r. 1B, Eye Dam.	M Gin Irrit. 1, Gin	01-211946388 ode de pictogra ention d'avertis HS09, Wng HS09, Wng, GH8 HS05, GHS06	31-32-XXXX immes ssement (s)	H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
l'harmonisation (C & L Inventaire)  1 Aquatic 2 Aquatic 1 Code Harmonisation = La classification la Composant Numérr m-nonylphénol 25154-5 I'harmonisation (C & L Inventaire) Acute To Chronic	de danger et catégorie de cod  Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acu rrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, S A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co	т. 1B, Eye Dam.	M Gin Irrit. 1, Gin	ode de pictogra ention d'avertis HS09, Wng HS09, Wng, GHS HS05, GHS06	mmes ssement (s)	H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
1	Acute 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acu mit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, S A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mu  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	ute Tox. 4, Repr. 1A, STOT RE 1, Skin Co tta. 2	т. 1B, Eye Dam.	M Gin Irrit. 1, Gin	ention d'avertis HS09, Wng HS09, Wng, GH8 HS05, GHS06 HS09, Wng	ssement (s)	H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
2 Aquatic 2 Eye li Carc. 1/ 1 Aquatic 2 Aquatic 2 Aquatic 1 Code Harmonisation = La classification la Composant Numéro m-nonylphénol 25154-5 l'harmonisation (C & L Inventaire) Classe 2 Acute To	Acute 1, Aquatic Chronic 1, Acurit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, SA, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul. Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1  Acute 1, Aquatic Chronic 1	STOT RE 1, Škin Co ita. 2	т. 1B, Eye Dam.	n Irrit. G	HS09, Wng, GHS HS05, GHS06 HS09, Wng	S08, Dgr,	H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
2         2, Eye In Carc. 1/2           1         Aquatic           2         Aquatic           1 Code Harmonisation = La classification la           Composant         Numéro           m-nonylphénol         25154-5           l'harmonisation (C & L Inventaire)         Classe           2         Acute To Chronic	rrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 1, S A, Acute Tox. 2, Skin Sens. 1, Mul Acute 1, Aquatic Chronic 1 Acute 1, Aquatic Chronic 1 Plus répandue. Code de l'harmo	STOT RE 1, Škin Co ita. 2	т. 1B, Eye Dam.	1, G	HS05, GHS06 HS09, Wng	S08, Dgr,	H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
2 Aquatic  1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro m-nonylphénol 25154-5  I'harmonisation (C & L Inventaire) Classe  Acute To Chronic	Acute 1, Aquatic Chronic 1  plus répandue. Code de l'harmo	onisation = 2 La clas	sification la plus				H318, H350, H300, H33 H341 H360, H335, H370, H37 H318, H350, H300, H33	
1 Code Harmonisation = La classification la  Composant Numéro m-nonylphénol 25154-5 l'harmonisation (C & L Inventaire) Classe 2 Acute To	plus répandue. Code de l'harmo	onisation = 2 La clas	sification la nlus	G	HS09, Wng		H318, H350, H300, H33	
Composant Numéro m-nonylphénol 25154-5 l'harmonisation (C & L Inventaire) Classe 2 Acute To Chronice	· ·	onisation = 2 La clas	sification la nlus				H341	
m-nonylphénol 25154-5 I'harmonisation (C & L Inventaire) Acute To Chronice	202		smodilorrid pido (	stricte.				
l'harmonisation (C & L Inventaire)  Classe  Acute To Chronice	UCAS	Numéro index			ECHA Dossi	er		
Inventaire)  Classe  Acute To Chronic	52-3	601-053-00-8		01-2119510715-45-XXXX				
Chronic	de danger et catégorie de cod	de (s)			Code de pictogrammes Mention Code de Hazard d'avertissement (s) Statement (s)			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Repr. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Eye Irrit. 2, Skin Corr. 1C				9, GHS08, GHS0	5, Dgr	H302, H314, H31 H312	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Repr. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic GHS07, GHS09			7, GHS09, GHS0	SHS09, GHS05, GHS08, Dgr H302, H314, H31			
2	ox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, c 1, STOT SE 3	, Repr. 2, Aquatic Ac	ute 1, Aquatic	GHS09	GHS09, GHS05, GHS08, Wng, Dgr H302, H314, H335			
1 Code Harmonisation = La classification la	plus répandue. Code de l'harmo	onisation = 2 La clas	sification la plus :	stricte.			·	
Composant Nur	Numéro CAS Numéro index ECHA Dossier							
4,4'-methylenebis(cyclohexylamine) 176	e) 1761-71-3 Pas Disponible 01-2119541673-38-XXXX, 01-2			XXX, 01-211997	9542-27-XXXX			
l'harmonisation (C & L Inventaire)						pictogrammes d'avertissemen	Code de Hazar nt (s) Statement (s)	
1 Acute To	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Acute Tox. 1, Aquatic Chronic 3			GHS06, GHS05, Dgr H302, H314, H317				
2 Tox. 1, A	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1B, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Skin Sens. 1, Acute Tox. 1, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1A, Aquatic Chronic 2, STOT SE 3, Acute Tox. 3, Aquatic Chronic 1, Acute Tox. 2, STOT SE 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2							
1 Code Harmonisation = La classification la	plus répandue. Code de l'harmo	onisation = 2 La clas	sification la plus :	stricte.				
Composant Numéro	o CAS	Numéro	index			ECHA Dossier	r	
trientine 112-24-		612-059	59-00-5 Pas Disponible			Pas Disponible	•	
l'harmonisation (C & L Inventaire)	3		Classe de danger et catégorie de code (s)  Code de p d'avertisse				Code de Hazard St	





1	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3	GHS07, GHS05, Dgr	H312, H314, H317
2	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3, Eye Dam. 1, Acute Tox. 3, Resp. Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2	GHS05, Dgr, GHS06, GHS08, GHS09	H314, H317, H318, H302, H311, H334, H335

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
NOIR-D'ACÉTYLÈNE	1333-86-4	Pas Disponible	01-2119384822-32-XXXX, 01-2119489801-30-XXXX, 01-2119475601-40-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Not Classified	GHS08, Wng, Dgr, GHS06, GHS02, GHS09, GHS08, Wng, Dgr, GHS06, GHS02, GHS09	H351, H335, H319, H372, H251, H315, H228, H370, H332, H351, H335, H319, H372, H251, H315, H228, H370, H332
2	Carc. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, STOT RE 1, Aquatic Chronic 4, Self-heat. 1, Self-heat. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Sol. 2, Acute Tox. 4	GHS08, Wng, Dgr, GHS06, GHS02, GHS09	H351, H335, H319, H372, H251, H315, H228, H370, H332
2	Carc. 2, STOT SE 3, Eye Irrit. 2, STOT RE 2, STOT RE 1, Aquatic Chronic 4, Self-heat. 1, Self-heat. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 1, Aquatic Chronic 1, Flam. Sol. 2, Acute Tox. 4	GHS08, Wng, Dgr, GHS06, GHS02, GHS09	H351, H335, H319, H372, H251, H315, H228, H370, H332

<sup>1</sup> Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (oxyde-d'aluminium; m-nonylphénol; NOIR-D'ACÉTYLÈNE; trientine; 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (oxyde-d'aluminium; NOIR-D'ACÉTYLÈNE; 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
ÉU.A TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

## **SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

# Codes pleine de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H251	Matière auto-échauffante; peut s'enflammer.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.





H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .	
H350	Peut provoquer le cancer .	
H351	Susceptible de provoquer le cancer .	
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .	
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .	
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .	
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

#### autres informations

#### Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS	
oxyde-de-zinc	1314-13-2, 175449-32-8	
m-nonylphénol	25154-52-3, 84852-15-3, 139-84-4, 136-83-4	

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

#### Définitions et abréviations

PC – TWA: Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps PC-STEL: Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme IARC: Centre international de recherche sur le cancer CCLL: Conférence proféssion de busiféraire autorementative.

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO: Facteur de sécurité olfactive
DSENO: Dose sans effet nocif observé
DMENO: Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil LOD : Limite de détection OTV: Valeur de seuil olfactif FBC : Facteurs de bioconcentration IBE : Indice biologique d'expositionv

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)

Part Number

MC002963

Important Notice: This data sheet and its contents (the "Information") belong to the members of the Premier Farnell group of companies (the "Group") or are licensed to it. No licence is granted for the use of it other than for information purposes in connection with the products to which it relates. No licence of any intellectual property rights is granted. The Information is subject to change without notice and replaces all data sheets previously supplied. The Information supplied is believed to be accurate but the Group assumes no responsibility for its accuracy or completeness, any error in or omission from it or for any use made of it. Users of this data sheet should check for themselves the Information and the suitability of the products for their purpose and not make any assumptions based on information included or omitted. Liability for loss or damage resulting from any reliance on the Information or use of it (including liability resulting from negligence or where the Group was aware of the possibility of such loss or damage arising) is excluded. This will not operate to limit or restrict the Group's liability for death or personal injury resulting from its negligence. Multicomp is the registered trademark of the Group. © Premier Farnell Limited 2016.

